

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2024-136 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL – RESPONSABLE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2° ;

VU le Décret 2019-1414 du 19 Décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

VU le tableau des effectifs existant ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour piloter l'élaboration de la future stratégie de développement économique territoriale et assurer la mise en œuvre de la politique économique du territoire et ses actions ;

Il est proposé à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet afin d'assurer les fonctions de responsable du développement économique pour exercer les missions suivantes :
 - o Expertise et conseil auprès des élus en matière de développement économique ;
 - o Pilotage de l'élaboration de la stratégie économique globale de la Haute-Tarentaise en cours de réalisation avec l'appui d'un cabinet spécialisé,
 - o Mise en œuvre de la politique économique territoriale et du plan d'actions ;
 - o Pilotage de l'aménagement et de la commercialisation de 2 nouvelles zones d'activité économique sur les communes de Villaroger et Bourg Saint-Maurice ;
 - o Développement de l'attractivité des sites économiques de la Haute-Tarentaise et promotion/commercialisation de l'offre de services du territoire ;
 - o Pilotage de la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité ;
 - o Accueil, information et accompagnement des porteurs de projets et des acteurs économiques : création, implantation, transmission/reprise, développement ;
 - o Prospection des entreprises, instruction des projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques ;
 - o Animation des relations partenariales et des réseaux professionnels, contacts permanents avec les entreprises, les porteurs de projet, les centres de formation et les établissements de formation ;
 - o Développement de l'entrepreneuriat et de la formation sur le territoire.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***CREE*** à compter du 1^{er} Janvier 2025, un emploi de responsable du développement économique dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet ;
- ***INSCRIT*** les crédits correspondants au budget 2025 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

Yannick AMET

Président

